

Objet : EHPAD du Lac d'Aiguebelette -Subvention pour l'achat d'un véhicule électrique

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 19 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-neuf septembre à 18h00,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. Pascal ZUCCHERO.

Présents : MMES MM. ALLARD. BOIS. COUTAZ. DUPERCHY. DUPRAZ. FAUGE. FRANCONY. GARCIA. GENTIL. GROLLIER. ILBERT. LALLEMENT. MANTEL. MARCHAIS. ROSSI. RUBIER. TAIN. TAVEL. VEUILLET. VOISIN. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MM. CUCCURU (Pouvoir D. TAIN). MALLEIN (Pouvoir C. COUTAZ). MANSOZ (pouvoir C. TAVEL). PERRIAT. TOUIHRAT (Pouvoir S. FRANCONY). WDOWIAK (Pouvoir M-L MARCHAIS).

Le Président :

Explique à l'assemblée que l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette va prochainement faire l'acquisition d'un véhicule électrique adapté, dédié au transport des résidents ;

Propose à cet effet que la CCLA soutienne cet investissement via l'attribution d'une subvention d'un montant de 2 000€.

Après en avoir délibéré à 26 voix « pour », 0 abstention et 1 voix « Contre » (M. Grollier), le Conseil Communautaire :

DECIDE d'accorder une subvention de 2 000€ à l'EHPAD du Lac d'Aiguebelette pour l'acquisition d'un véhicule électrique,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice 2024,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet,

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

